



---

## Avis public

# Dérogation mineure

Avis public est par la présente donnée par le soussigné, directeur général de Venise-en-Québec, qu'au cours de la séance ordinaire du lundi 1<sup>er</sup> mai 2023, le conseil sera appelé à se prononcer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande # 2023-00003 : Le requérant présente une demande de dérogation mineure en raison d'éléments non conforme à la réglementation d'urbanisme.
- La demande de dérogation mineure au Règlement de zonage #322-2009 vise à rendre réputée conforme l'empiètement du garage indépendant de 0,20 mètre dans la marge arrière prescrite et de 0.28 mètre dans la marge latérale prescrite, au 297, 51<sup>e</sup> rue Ouest, lot # 6 251 469 du cadastre du Québec.
- Selon l'article 801, Tableau 8, dudit règlement, la marge arrière et la marge latérale minimale à respecter pour un garage indépendant est de 1 mètre.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette dérogation mineure en envoyant ses commentaires par courriel ou par courrier, **avant le 1<sup>er</sup> mai 2023 à 12h00** à l'attention de :

M. Lukas Bouthillier  
237, 16<sup>e</sup> Avenue Ouest, Venise-en-Québec  
Direction@venise-en-quebec.ca

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.a-19.1)*.

DONNÉ ce 4<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023

---

Lukas Bouthillier, Adm.A, CPA Auditeur, M.Sc, DMA  
Directeur général et greffier-trésorier  
4 avril 2023

---

## Certificat de publication

Je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la dérogation mineure 2022-00057 à l'hôtel de ville ainsi qu'au bureau de poste en date du 4 avril 2023.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public concernant la dérogation mineure sur le site Internet de la Municipalité le 4 avril 2023.

---

Lukas Bouthillier, Adm.A, CPA Auditeur, M.Sc, DMA  
Directeur général et greffier-trésorier  
4 avril 2023